



RÈGLEMENT : COURTS-MÉTRAGES

L'édition 2024 du Festival européen du film fantastique de Strasbourg se tiendra du **20 au 29 septembre**. Le Festival est organisé par l'association à but non lucratif Les Films du Spectre, dédiée au cinéma fantastique au sens large.

Le Festival organise 5 sections de programmation de courts-métrages : quatre compétitions, et une section hors compétition. Les descriptions et critères de soumission sont présentés ci-dessous.

1. Compétition internationale

Les films sélectionnés dans cette catégorie doivent inclure des thèmes du fantastique au sens large : fantastique, science-fiction, horreur, merveilleux, onirisme, surréaliste, heroic-fantasy, etc.

Prix : Octopus d'or, Prix du Public

2. Compétition internationale d'animation

Les films sélectionnés dans cette catégorie doivent être des films d'animation et inclure les thèmes du fantastique au sens large : fantastique, science-fiction, horreur, merveilleux, onirisme, surréaliste, heroic-fantasy, etc.

Prix : Meilleur court-métrage d'animation

3. Compétition Made in France

Les films sélectionnés pour la compétition Made in France doivent être des productions françaises et inclure les thèmes du fantastique au sens large : fantastique, science-fiction, horreur, merveilleux, onirisme, surréaliste, heroic-fantasy, etc.

Prix : Meilleur court-métrage Made in France

Les films de cette catégorie doivent être des productions françaises, telles que définies ci-dessous :

- Si le réalisateur n'est pas de nationalité française, le financement doit être entièrement français ;
- Si le réalisateur est de nationalité française, alors une coproduction française avec un ou deux autres pays, peut être envisagée.

À noter qu'un Prix du Jury Jeunes sera décerné pour les trois sections ci-dessus combinées.

4. Compétition du Méliès d'argent

Les films sélectionnés dans cette catégorie doivent inclure des thèmes du fantastique au sens large : fantastique, science-fiction, horreur, merveilleux, onirisme, surréaliste, heroic-fantasy, etc.

Prix : Méliès d'argent

La compétition du Méliès d'argent est ouverte uniquement aux films européens. La compétition est organisée par la Méliès International Festivals Federation (MIFF, <https://melies.org>), représentée en France par le Festival européen du film fantastique de Strasbourg.



Ainsi, le film primé à Strasbourg concourra automatiquement à la compétition du Méliès d'or du Festival international du film fantastique de Sitges (Espagne), qui a lieu chaque année au mois d'octobre. Cette compétition est ouverte uniquement aux films européens, définis de la façon suivante :

- Si le réalisateur n'a pas la nationalité européenne, le financement doit être à 100% d'origine européenne. Les langues parlées dans le film et les lieux de l'intrigue n'ont pas d'incidence.
- Si le réalisateur est de nationalité européenne, une partie du financement au moins doit être européen.

L'Europe se réfère aux 46 pays suivants, sur la base de leur appartenance au Conseil de l'Europe et à la Cour européenne des droits de l'Homme :

<https://www.coe.int/en/web/portal/46-members-states>

5. Midnight Shorts (hors compétition)

La section Midnight Shorts propose un mélange explosif de films gores, déjantés, de nanars assumés et bien plus encore.

Critères de sélection

Tous les courts-métrages soumis au Festival doivent remplir les conditions suivantes :

- Avoir été fini dans les 24 mois avant le début du Festival européen du film fantastique de Strasbourg ;
- Ne pas dépasser 30 minutes (25 minutes pour les films en compétition pour le Méliès d'argent) ;
- Être en version originale avec sous-titres français ou anglais.

Informations de soumission de tous les courts-métrages

Le film doit être soumis au comité de sélection **à partir du 15 février et avant le 15 juin** de l'année en cours (les soumissions tardives pourront être considérées au cas par cas sans garantie d'éligibilité).

Les frais d'inscription pour la soumission d'un court-métrage sont de 15€ (quinze euros). La soumission des films se fait via la plateforme [Festhome](https://filmmakers.festhome.com/f/4698) (<https://filmmakers.festhome.com/f/4698>).

Le comité de sélection déterminera la catégorie dans laquelle le film concourra.

Éléments

Une fois l'accord obtenu sur le film sélectionné, il vous sera demandé de fournir les éléments suivants :

- Une sélection d'images HD au format paysage (pdf, jpg, tiff) ;
- 1 affiche HD au format portrait (pdf, jpg, tiff) ;
- 1 dossier de presse en français ou en anglais ;
- 1 bande-annonce avec sous-titres en anglais ou en français, si disponible ;
- 1 liste des dialogues et 1 fichier téléchargeable du film (pour réaliser les sous-titrages) ;
- 1 photo et 1 bio du réalisateur.



Transport

Le Festival prend en charge les frais d'expédition (aller-retour) des copies des films sélectionnés. Si le film doit ensuite être envoyé vers un autre festival, les frais d'expédition seront à la charge de celui-ci et notre Festival ne paiera que les frais aller.

Accord

Une fois l'accord obtenu, les films ne peuvent plus être retirés. Les ayants droit des films sélectionnés autorisent leur projection au Festival européen du film fantastique de Strasbourg. En soumettant un film au festival, les ayants-droits certifient qu'ils détiennent l'ensemble des autorisations de diffusion des images et musiques, contenues dans le film.

Contact : Daniel Cohen - Directeur artistique | Pour toute question : com@strasbourgfestival.com

